

# MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTRÉAL, VENDREDI, 22 JANVIER 1847.

No. 6

## MANDEMENT DE MGR. DE LAVAL AU SUJET DES BOISSONS ENIVRANTES.

FRANÇOIS, par la Grâce de Dieu et du S. Siège, Evêque de Pétrée Vicaire Apostolique du Canada, nommé par le Roi, 1er. Evêque du dit pays.

A tous les Curés de notre dépendance ayant soin des âmes, SALUT.— Le désir de soulager les âmes des fidèles qui nous sont confiées, nous ayant porté ci-devant (au mois d'octobre dernier) de faire publier une suspension d'excommunication, portée au mois de mai, 1660, contre ceux qui donnent des boissons enivrantes aux sauvages, par l'espérance qu'on nous avait donnée que les moyens que l'on avait essayés d'y apporter, seraient suffisants pour empêcher le cours d'un si grand mal; mais l'expérience nous ayant malheureusement fait voir le contraire, et le mal en étant arrivé aux derniers excès, dans tous les lieux où se rencontrent des sauvages, même au milieu de Québec, où, par suite de l'ivresse journalière des sauvages de l'un et de l'autre sexe, ils en sont venus à des meurtres inouïs et même à des violens de personnes innocentes, qui sont horrent dans leurs circonstances, tout le christianisme de cette nouvelle église étant malheureusement étouffé par ces désordres dans les âmes de ces pauvres sauvages, lesquels nous voyons, nonobstant tous les soins des missionnaires avec une douleur extrême abandonner la foi.

POUR CES CAUSES, le tout mûrement considéré, nous étant obligé par les devoirs de notre charge de nous opposer de tout notre pouvoir au torrent de ce désordre, qui mine entièrement la foi de cette église, vous enjoignons de publier aux peuples dont vous avez le soin que la suspension de la dite excommunication est ôtée, et icelle excommunication remise en force et vigueur contre tous ceux qui donnent, en quelque façon que ce soit des boissons enivrantes aux sauvages, sinon un ou deux coups par jour de la petite mesure ordinaire que l'on donne aux gens de travail français: ou en d'autres termes deux petits coups d'eau de vie par jour. Enjoignons d'exhorter un chacun de prendre garde soigneusement à soi en cela pour n'attirer point sur sa personne et sur tout le pays la malédiction du Seigneur qui n'est déjà que trop à craindre.

Donné à Québec, en notre demeure ordinaire, le 24 de février, 1662.  
(Signé.) FRANÇOIS, EVÊQUE DE PÉTRÉE.

Et plus bas,

Par le Commandement de Monseigneur, (Signé.) BORGEMENT.  
Nous n'osons multiplier les citations, ni reproduire les précis qui justifieraient la conduite du chef de l'Eglise du Canada. Ses mandemens contre l'ivrognerie, et il y en a plusieurs, ceux de Mgr. S. Valier, son successeur, étoient assez explicites, assez bien motivés pour que les trafiqueurs et leurs suppôts ne pussent prétendre ignorer les maux qui découlaient de leur trafic: et pour que les censeurs de l'Evêque cessassent leurs clameurs intempestives. Nous nous bornons à reproduire ce court article de l'ordonnance de Mgr. S. Valier, du 31 d'octobre, 1690, qui "défend aux prêtres, qui administrent les sacrements, d'absoudre les cabarettiers qui vendent aux gens, sans besoin, des liqueurs fortes, et de ne les admettre aux sacrements que lorsqu'ils auront restitué les profits ou gains qu'ils ont retiré de leurs boissons en enivrant les sauvages et les blancs....."

Pour avoir une idée juste des maux que causait aux missions sauvages la traite de l'eau-de-vie, il faudrait recourir aux écrits laissés par ceux qui furent les témoins des malheurs que produisit la boisson donnée outre mesure à des hommes qui n'en avaient pas fait usage dès leur bas âge. Ses effets furent toujours plus violens sur des viscères et des cerveaux vierges. Nous référons sur ce sujet à la lettre 117e. de cette collection qui traite largement des pernicieux effets de l'eau-de-vie sur le moral et sur le physique des sauvages. Nous nous bornons pour le moment à extraire les notes suivantes, qui font voir que les Missionnaires se plaignaient sans cesse à l'Evêque et aux autres personnes en autorité pour obtenir remède contre les abus des traiteurs.

Le Père JACQUES TREMIN, qui fut pendant près de trente ans employé aux missions, et qui demeura longtems chez les Tsononhouans, à mainte reprise se plaignit de ce que l'usage des boissons abrutissait, et en peu de tems, les sauvages de sa mission. Il adressa à ce sujet plusieurs lettres à M. de MESSY, et tenta divers moyens pour empêcher les traiteurs d'aller jusqu'à sa mission, "vu que leur commerce ruinait ses néophytes et causait dans la tribu de très graves dérèglemens....."

PÈRE CLAUDE ALLOUEZ, Jésuite, qui avait voyagé presque jusqu'à la

mer du Nord, dit, dans ses relations, "que les sauvages rendus dans l'intérieur se plaignaient de ce que l'eau de feu ruinait leur santé. Ils lui déclaraient que quoique le goût en fût détestable, ce liquide leur procurait des sensations douces et agréables d'abord; mais qu'après en avoir fait usage une fois ou deux elle les tourmentait violemment....."

Le Père JOSEPH MARQUET, qui a vécu longtems au pays des Iroquois, déplore dans ses lettres les tristes effets que produit chez les peuplades sauvages l'usage des boissons enivrantes, et demande sans cesse "qu'on avise aux moyens de mettre un terme à la rapacité de ceux qui vendent si cher une boisson qui cause tant de désolation....."

Le Révé. Père ANDRÉ PEARRON, ou, selon d'autres chroniqueurs, Pierron; stationné à la mission des Agniers avait de beaux talens pour la peinture. Ses tableaux, auxquels il se livrait dans ses momens de loisir, produisaient un effet magique sur les esprits des sauvages qui professaient le plus grand respect pour leur missionnaire et le regardaient comme "le plus grand génie du monde." Cependant ils lui étaient indociles lorsqu'ils voyaient approcher quelque traiteur auprès de leur village.... Il fut obligé de se plaindre au Gouverneur de la Nouvelle-York de la conduite des traiteurs anglais "et le Gouverneur écouta sa demande bénignement, dit-il, et prit des mesures pour réprimer le commerce des trafiqueurs de pelletteries en eau-de-vie."

Les Pères BRIAS et CARHIAL, qui étaient employés auprès des Onnontagués tinrent toujours bon compte à ces barbares de l'accueil qu'ils firent aux ministres de l'évangile; mais aussi ils regrettèrent longtems que les progrès de la foi parmi eux fussent interrompus par les traites d'eau-de-vie qu'ils faisaient trop fréquemment avec les Anglais de la Nouvelle-Hollande..... Ils disent que "ces hommes, devenus des monstres ou plutôt transformés en démons par l'usage des boissons se livraient à des meurtres continuels....."

## L'ŒUVRE DES BONS LIVRES.

M. l'Editeur. — La noble tâche que vous remplissez avec tant de zèle, de démontrer tout le ridicule de la conduite des quelques *étoignois* qui déshonorent le Canada, la plus belle, la plus riche partie des colonies britanniques de l'Amérique septentrionale, me fait espérer que vous voudrez bien insérer dans votre prochain numéro, une partie du compte rendu de la séance du comité des bons-livres du 9 janvier courant, dont je suis, depuis une année, le bibliothécaire. Je l'espère avec d'autant plus de raison, que parler de l'œuvre des bons-livres, c'est précisément parler de l'instruction et de l'éducation, deux sujets que vos correspondants traitent, je dirai presque journellement, avec ce bon sens qui les caractérise si bien, ce qui me paraît, à en juger par l'empressement que vous mettez à donner de la publicité à ce sujet, être l'un des buts principaux de votre mission comme éditeur. — Ce noble empressement vous fait beaucoup d'honneur, monsieur l'éditeur, et tous vos compatriotes, les *étoignois* exceptés, vous en ont une très grande reconnaissance.

La bibliothèque des bons livres compte deux années et demie d'existence elle fut d'abord établie dans les bâtimens de la fabrique située sur la place d'armes, où vient d'être bâtie la banque de Montréal. Elle a été transférée, depuis plus d'une année, dans une des salles des nouveaux bâtimens de l'Hôtel-Dieu, dont la principale entrée est dans la rue St. Joseph. La nouvelle salle est très vaste, et pourrait facilement contenir grand nombre de lecteurs; les personnes qui désireraient prendre des notes pourraient aisément le faire dans un cabinet séparé où elles jouiraient d'une tranquillité parfaite. C'est à la générosité des bonnes dames de l'Hotel-Dieu qui prêtent gratuitement à l'œuvre ce beau local, que le public est redevable d'un emplacement si vaste et si bien situé.

Au premier janvier 1846 SEPT CENTES familles emportaient des livres pour les lire à domicile; le nombre de lecteurs a tellement augmenté dans le courant de l'année qui vient de s'écouler qu'il est aujourd'hui de TREIZE CENT TRENTE SEPT pour la population française seulement. VINGT CINQ MILLE HUIT CENT TRENTE VOLUMES ont été prêtés et lus dans les familles Franco-Canadiennes pendant l'année 1846; 24,501 volumes sont rentrés à la bibliothèque et 1329 sont encore en circulation dans la paroisse. Ces chiffres démontrent clairement que la bibliothèque n'est plus actuellement à son coup d'essai, qu'elle est essentiellement nationale, puisqu'elle distribue journellement, depuis quelque tems, une nourriture intellectuelle à TREIZE CENT TREN-